

**DEMANDE D'IMPORTATION**  
**APPLICABLE AUX TERMINAUX MOBILES (GSM, UMTS, LTE, CDMA, GMPCS, ...) DOTES**  
**DE RECEPTEURS GPS ET AUX MODEMS (GSM, UMTS, LTE, CDMA, GMPCS, ...)**  
*(A imprimer sur papier entête de la société)*

Je soussigné(e) - - -	
En qualité de	
Société :	
Adresse :	
Tél. :	Fax :
Adresse électronique :	
Inscrite au registre de commerce de	Sous le n°
Patente n°	

Demande l'importation du matériel ci-après :

Désignation	Marque	Type	Modèle	Quantité

A ce propos, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par cette société, je déclare que la société s'engage à respecter la réglementation nationale en vigueur et notamment :

1. à tenir à jour, par la société, un registre comportant, pour chaque matériel, notamment sa marque, son type, son modèle, son numéro de série, sa date d'importation, sa date de vente, et l'identité exacte de son acheteur (Nom prénom et numéro de Carte d'Identité Nationale en cas de personne physique ou raison sociale en cas de personne morale) ;
2. à informer, le cas échéant, tous mes distributeurs et revendeurs du présent matériel de l'obligation de tenir à jour un registre similaire et des dispositions du présent engagement ;
3. que le matériel importé ne comporte aucune indication (logicielle, matérielle, commerciale, carte géographique, référence, applications, ...) qui serait en violation avec la réglementation en vigueur, des principes et des fondements du Royaume du Maroc ou qui porterait atteinte à l'intégrité territoriale du Royaume ;
4. que, dans le cas où le matériel importé ne respecte pas les spécifications techniques autorisées ou comporte des mentions portant atteinte aux principes et aux fondements du Royaume ou à son intégrité territoriale, à le réexporter, sans délai, en dehors du territoire national ;
5. à me conformer à tout changement de réglementation, en prenant les mesures nécessaires, soit en apportant les modifications appropriées, soit en retirant le matériel que j'ai mis sur le marché national, sans que cela n'ouvre droit à aucun dédommagement possible ;
6. à transmettre, sur demande de l'ANRT et dans les délais qu'elle fixera, la liste détaillée des numéros de série du matériel importé (objet de la présente demande) ;
7. à accepter, sans réserve et sans que cela n'ouvre droit à aucun dédommagement possible, dans le cas où l'ANRT constate qu'une ou certaines dispositions ne sont pas respectées par la société, le droit à l'ANRT de suspendre la délivrance des autorisations d'admission et/ou agréments pour le matériel objet du présent engagement ;
8. à me conformer aux dispositions de la Loi n°09-08 du 19 février 2009, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnels ainsi que les décisions/délibérations prises en application de ladite Loi, notamment celles fixant des conditions/modalités pour l'exploitation de ce genre de matériels ou de fonctionnalités y intégrées (dispositif de géolocalisation, ...) et en informer mes distributeurs et revendeurs.
9. à faciliter les tâches de l'ANRT en cas d'exercice de ses missions de contrôle en lui présentant toutes les pièces nécessaires (documentation technique, registres susmentionnés, ...) et en mettant à sa disposition ou en lui facilitant l'accès à tout matériel en cause.

Toute infraction à ces dispositions expose ma société aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(Signature et cachet de la société)